

## **Je suis déjà locataire à la Régie, mais je veux déménager en interne. Puis-je avoir la priorité ?**

Si vous êtes locataire auprès de la Régie depuis minimum 3 ans, vous êtes [prioritaire](#) pour un déménagement interne vers un appartement adapté à votre nouvelle composition de ménage.

Attention: Uniquement pour autant que vous respectez vos obligations (financières et autres) en tant que locataire.